



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juin 2021
Français
Original : anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

À sa 7488^e séance, tenue le 20 juillet 2015 au titre de l'examen de la question intitulée « Non-prolifération », le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2231 \(2015\)](#).

Au paragraphe 4 de cette résolution, le Conseil de sécurité a prié le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique de le tenir régulièrement informé du respect, par la République islamique d'Iran, des engagements qu'elle avait pris en vertu du Plan d'action global commun et de lui faire à tout moment rapport sur n'importe quel problème ayant une incidence directe sur le respect de ces engagements.

Le Président distribue donc ci-joint le rapport du Directeur général en date du 31 mars 2021 (voir annexe).



Annexe

**Lettre datée du 31 mars 2021, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Directeur général de l'Agence
internationale de l'énergie atomique**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport remis au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de sa pièce jointe à l'attention de tous les membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Rafael Mariano **Grossi**

Pièce jointe

[Original : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe]

Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU*

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité) porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis les précédents rapports du Directeur général¹.

Activités relatives à l'enrichissement

2. Comme indiqué dans le précédent rapport trimestriel du Directeur général, l'Iran compte installer et utiliser en tout six cascades de centrifugeuses IR-2m à l'installation d'enrichissement de combustible (IEC) de Natanz pour y enrichir de l' UF_6 naturel jusqu'à 5 % en $^{235}U^2$. Comme il a déjà été signalé, en novembre 2020, l'Agence a vérifié que l'Iran avait commencé à alimenter en UF_6 naturel une cascade de 174 centrifugeuses IR-2m transférées à l'IEC depuis l'installation pilote d'enrichissement de combustible (IPEC) de Natanz³; le 30 janvier 2021, l'Agence a vérifié que l'Iran avait commencé à alimenter en UF_6 naturel une seconde cascade de 174 centrifugeuses IR-2m à l'IEC⁴; le 7 mars 2021, l'Agence a vérifié que l'Iran avait commencé à alimenter en UF_6 naturel une troisième cascade de 174 centrifugeuses IR-2m à l'IEC⁵; et le 15 mars 2021, l'Agence a vérifié que l'Iran avait commencé à alimenter en UF_6 naturel une cascade de 174 centrifugeuses IR-4 à l'IEC^{6,7}.

3. Le 31 mars 2021, l'Agence a vérifié à l'IEC que l'Iran avait commencé à alimenter en UF_6 naturel une quatrième cascade de 174 centrifugeuses IR-2m; que deux autres cascades, de 174 centrifugeuses IR-2m chacune, avaient été installées mais n'étaient pas encore alimentées en UF_6 naturel; et que l'installation d'une seconde cascade de centrifugeuses IR-4 n'avait pas encore commencé.

* Distribué au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique sous la cote GOV/INF/2021/20.

¹ Documents GOV/2021/10, GOV/INF/2021/17 et GOV/INF/2021/19.

² Document GOV/2021/10, par. 20.

³ Document GOV/INF/2020/16, par. 2.

⁴ Document GOV/INF/2021/8, par. 3.

⁵ Document GOV/INF/2021/17, par. 3.

⁶ Document GOV/INF/2021/19, par. 4.

⁷ Nonobstant l'utilisation de cette cascade pour enrichir de l' UF_6 naturel à l'IEC, l'Agence a vérifié que l'Iran avait continué d'utiliser à l'IPEC la cascade de centrifugeuses IR-4 qu'il comptait précédemment transférer à l'IEC.

4. En résumé, au 31 mars 2021, l'Agence a vérifié que l'Iran utilisait 5 060 centrifugeuses IR-1 installées en 30 cascades⁸, 696 centrifugeuses IR-2m installées en quatre cascades et 174 centrifugeuses IR-4 installées en une cascade pour enrichir de l'UF₆ naturel jusqu'à 5 % en ²³⁵U à l'IEC⁹.

⁸ Les 5 060 centrifugeuses IR-1 installées en 30 cascades restent dans la configuration des unités en exploitation au moment de la conclusion du PAGC.

⁹ PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 27.